

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 25 avril, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 19 avril 2022.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GILLARD Nadine, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MAUX Thierry, LEVY Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

ABSENTS :

- BENOIT Jean-François donne pouvoir à URVOY Laurence,
- JEGU Josianne donne pouvoir à GOUEZIN Alain,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à GILLARD Nadine,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE BOULANGER René

Délibération n°2022-028

Membres en exercice : 35 – Présents : 31 - Absents : 4 – Pouvoirs : 3

AFFAIRES GENERALES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL

L'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu la délibération n°2020-088 du 27 juillet 2020, relative aux délégations octroyées au Maire par le Conseil municipal,

Après cette présentation,

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire :

Demandes de subvention

- o Décision n°2022-156 du 21 mars 2022, portant sur une demande de subvention de 87 326 € auprès de l'Etat dans le cadre de l'aménagement et la requalification du site de Port Morvan.
- o Décision n°2022-192 du 30 mars 2022, portant sur une demande de subvention auprès de l'ADEME dans le cadre du projet AVELO 2.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **2 MAI 2022**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor

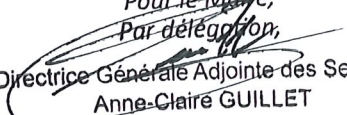


P.H.

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le **3 MAI 2022**

De l'affichage le **3 MAI 2022**

*Pour le Maire,
Par délégation,*

Directrice Générale Adjointe des Services
Anne-Claire GUILLET